

**CENTRE D'IMAGERIE DE LA CLINIQUE DE COGNAC**  
**SERVICE IRM**  
**DR MORALES – DR DOBBELS**

**CONVOCATION BILI-IRM**

71 AVENUE D'ANGOULEME 16100CHATEAUBERNARD

Tél : 05.45.82.08.80 Fax : 05.45.82.56.40

Site : <http://radiologiecognac.com>

Email : [secretaire@radiologie-cognac.com](mailto:secretaire@radiologie-cognac.com)

**Vous avez Rendez-vous au Service IRM de la Clinique de  
COGNAC**

**Date : le**

**Heure : à**

**A JEUN (sans manger ni boire ni fumer 6h avant l'examen)**

**A réception de ce courrier, nous vous demandons de confirmer ou annuler votre rendez-vous si possible par email**

**[secretaire@radiologie-cognac.com](mailto:secretaire@radiologie-cognac.com) sinon par téléphone au 05-45-82-08-80 (11h-12h30 ou 17h-18h30 du lundi au vendredi).**

**Nous vous demandons d'apporter tous vos examens antérieurs en rapport avec votre IRM, indispensables à la réalisation de l'examen.**

Nous vous remercions de respecter l'horaire indiqué et de vous munir de votre carte vitale et de son attestation mises à jour ainsi que d'une pièce d'identité. Le tiers payant est pratiqué pour la plupart des mutuelles. Nos médecins sont secteur 1 et ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires.

Le jour de l'examen, évitez le port de bijoux et d'objet de valeur, de laque ou de gel coiffant et de maquillage.

**Si vous êtes porteur de Stent**, veuillez nous prévenir à réception de ce courrier.

Si vous êtes porteur de  **fils métalliques ou bagues dentaires**, veuillez nous prévenir à réception de ce courrier.

Si vous êtes porteur d'un Patch médicamenteux, nous vous demandons de le signaler en arrivant, nous serons peut-être amenés à vous le retirer le temps de l'examen.

Nous vous demandons d'apporter un nouveau patch.

Prévenir en cas d'allaitement. Apporter une serviette hygiénique.

Nous vous signalons que vous resterez dans notre service environ 2h et que nous ne sommes pas responsables du retard occasionné, les urgences étant prioritaires.

Nous vous en remercions par avance.

Si votre examen est en rapport avec votre affection longue durée (ALD), demandez à votre médecin qu'il soit inscrit sur une ordonnance à 100%.